

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAE 88** Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie pour le Connecteur Etudiants (6e).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention à l'association Paris et Compagnie ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris et Compagnie.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie, domiciliée 22, rue du Quatre Septembre (2e) (SIMPA n° 75562 / 2017\_05736) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 235, nature 6574, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**